

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.2 Abus de faiblesse ■ Associations
- p.3 Miviludes
- p.4 Sectes et Internet ■ Sectes et mineurs

Groupes

- p.6 Art of Living ■ Gloriavale
- p.7 Groupes Divers
- p.8 Holy Alamo Christian Church
- p.9 Mouvement Raelien
- p.10 Ogyen Kunsang Choling (OKC) ■ Témoins de Jéhovah
- p.15 Tabitha's Place (Douze Tribus)

Mouvances

- p.16 Néochamanisme
- p.17 Mouvance bouddhiste ■ Mouvance catholique
- p.18 Mouvance hindouiste
- p.19 Mouvance protestante ■ Mouvements anti-vaccination
- p.21 Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique

Thèmes connexes

- p.22 Théorie du complot

■ GROUPES DIVERS

Des plaintes déposées contre un gourou réunionnais ■ France

Fin avril, huit personnes ont porté plainte pour des faits de viols, violences et vols, à l'encontre d'un gourou surnommé «Kameshwara». Certaines de ces agressions auraient duré plus de dix ans. Le journal Clicanoo a recueilli les témoignages des victimes...

>>> [page 7](#)

■ OGYEN KUNSANG CHOLING

Jugement en appel d'OKC ■ Belgique

L'avocat général de la cour d'appel de Bruxelles a requis une peine minimum de quatre ans de prison à l'encontre de Robert Spatz, leader d'OKC¹. Il est poursuivi pour des faits de viols, d'escroquerie et de blanchiment d'argent...

>>> [page 10](#)

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

Et pourtant, il s'agit de la même organisation ■ États-Unis / France

La Dépêche, journal publié dans l'Eure, a consacré dans son édition du 18 mai un dossier de six pages aux Témoins de Jéhovah (TJ)...

>>> [page 11](#)

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

Phénomène Sectaire

■ ABUS DE FAIBLESSE

À signaler ■ France

■ Le numéro 5 du mensuel *AJ Pénal* (Actualité Juridique Pénal) paru en mai 2018 contient un dossier sur l'abus de faiblesse. Universitaires, avocats et psychologues reviennent sur la caractérisation de cette notion et de l'emprise psychologique de nature sectaire. ■

Consulter le sommaire : https://www.dalloz-revues.fr/AJ_Penal-cover-69650.htm

■ ASSOCIATIONS

L'Indre reste vigilante ■ France

■ **Composée de représentants des forces de sécurité intérieure, d'associations, de médecins, de membres de la préfecture et des services de l'État, la cellule de vigilance contre les dérives sectaires de l'Indre se réunit deux fois par an pour analyser la situation du phénomène dans le département.**

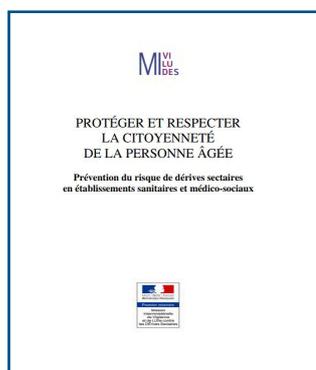
Présent à ces réunions, le Centre contre les manipulations mentales (CCMM), basé à Bourges et présidé par Jean-Claude Dubois, effectue un travail de prévention et de vigilance sur le départe-

ment. L'association monte des dossiers dès qu'un cas s'avère sérieux et se concentre sur les indices de dérives sectaires et les pratiques condamnables.

Dans l'Indre, les autorités appellent à la vigilance face à l'émergence de la mouvance New Age¹, de courants « bio » et des enseignements alternatifs. ■

(Source : La Nouvelle République, 07.05.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le New Age* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/l-e-new-age>



Protéger et respecter la citoyenneté de la personne âgée - prévention du risque de dérives sectaires en établissements sanitaires et médico-sociaux, Camille Gautard, Miviludes, Mars 2018

S'il n'existe pas de définition juridique de la secte, Catherine Picard, la présidente de l'Unadfi explique que « la dérive sectaire, c'est l'intentionnalité d'exercer une emprise sur une personne vulnérable, sachant que la vulnérabilité n'est pas un état constant mais un état passager. » Selon elle, « les personnes âgées, en raison de leur santé, de leur isolement ou de leur perte d'autonomie, peuvent être plus facilement la proie de personnages peu recommandables ».

Pour la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui reçoit une majorité de signalement dans le domaine de la santé, les personnes âgées peuvent constituer une cible de choix pour toutes sortes de mouvements sectaires et de pseudo thérapeutes.

C'est pourquoi elle a conçu, en collaboration avec Camille Gautard¹, un guide destiné aux directeurs des EHPAD, qui fait le point sur les risques de dérives sectaires au sein des établissements accueillant des personnes âgées et propose des actions pour les en protéger.

La Mission liste quatre portes d'entrées possibles dans les EHPAD :

- Des membres du personnel pouvant diffuser les théories de mouvements auxquels ils appartiennent,
- Un projet d'établissement s'appuyant sur des méthodes non-reconnues,
- L'entourage de la personne âgée,
- Des personnes extérieures à l'établissement, bénévoles ou organisations, proposant des animations.

À l'occasion de la parution du guide, le magazine *ASH* (Actualités Sociales Hebdomadaires) a interrogé Annabelle Vêques-Mainou, directrice de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa). Elle explique que le risque sectaire peut exister en établissement, mais qu'il est surtout important à domicile à cause de l'isolement. C'est pourquoi la Fnadepa a informé ses adhérents de la parution du guide et leur a communiqué le questionnaire figurant en annexe VII « visant à évaluer les risques d'abus, de maltraitance et de négligence sur une personne âgée. »

Le journal a également interrogé deux intervenants en médecine alternative, Johanne Razanamahay-Shaller, chamane, guérisseuse et Jean-Claude Guyard, fondateur d'une école de kinésiologie. Les deux ont affirmé que la MIVILUDES, loin de faire un travail de prévention, agit au nom des lobbies pharmaceutiques. [sic]

Camiile Gautard, auteure du guide de la Miviludes, explique, quant à elle, que les pratiques listées dans l'ouvrage, ne sont pas synonymes de dérives sectaires, mais qu'« en l'absence d'encadrement ministériel et de validation scientifique, ces pratiques sont plus sujettes à des débordements. »

(Source : *ASH*, avril 2018)

1. Élève-stagiaire de la filière des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (DESSMS) de la promotion 2016-2017 de l'École des Hautes Études en Santé Publique, dans le cadre de son mémoire de stage extérieur en octobre 2016.

■ **SECTES ET INTERNET**

Les médias sociaux : une aubaine pour les mouvements sectaires ■ États-Unis

■ **Les groupes sectaires utilisent médias et réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou YouTube pour attirer les adeptes puis les fédérer sous forme de communautés virtuelles.**

Les personnes vulnérables en quête de spiritualité peuvent trouver sur Internet une pléthore d'offres émanant de mouvement sectaires. Elles trouvent facilement un grand nombre de sites, de vidéos, de conférences, de forums et de groupes qui ont les réponses à toutes leurs interrogations.

Les gourous peuvent ainsi, de chez eux, créer leur communauté et diffuser leurs principes. Ils peuvent attirer un grand nombre d'adeptes qui n'ont pas besoin d'attendre des rencontres ou des séminaires pour suivre les préceptes de leur leader.

Les médias sociaux semblent très frileux pour censurer certains discours et interdisent juste les propos haineux et les menaces. Certains gourous s'étant principalement fait connaître sur Internet possèdent des pages très suivies sur les réseaux et médias sociaux.

Il est fréquent que les adeptes de mouvements fondés et fonctionnant sur la toile ne rencontrent jamais physiquement leur gourou. Les médias sociaux permettent une accélération du processus d'endoctrinement. L'algorithme de YouTube va conforter l'adepte dans ses croyances en lui proposant des contenus similaires à ceux déjà consultés. Pour Steven Hassan, expert américain sur les mouvements sectaires, des personnes peuvent devenir totalement endoctrinées et sous emprise juste en regardant des vidéos sur YouTube depuis chez elles. Ce nouveau mode de fonctionnement est en opposition avec les groupes sectaires historiques dont la portée pouvait être limitée et les réunions secrètes.

Cependant certains groupes sectaires que l'on peut qualifier d'historiques sont aussi présents sur Internet. Ainsi, la Scientologie a récemment créé une chaîne YouTube. ■

(Source : The Arizona Republic, 09.05.2018)

■ **SECTES ET MINEURS**

La Direction de protection de la jeunesse du Québec plus réactive ■ Canada

■ **La Direction de protection de la jeunesse du Québec a constaté une hausse de l'intervention des services sociaux auprès des familles sous influence de groupes sectaires.**

Les cas d'abus recensés par la DPJ étant nombreux (interdiction de manger, de dormir, sévices corporels, absences scolaires, isolement social) les signalements retenus par celle-ci ont augmenté.

Blâmée en 2016 dans un rapport de la Commission

des droits de la personne pour sa mauvaise prise en charge dans l'affaire du pasteur Claude Guilot¹ alors qu'elle avait reçu dès 2004 des signalements pour maltraitance sur enfants, la DPJ a pris des mesures pour mieux former ses intervenants et être plus réactive dans la prise en charge de ce genre de dossier².

Pour Patrick Corriveau, directeur adjoint à la protection de la jeunesse au CIUSSS³, les services sociaux déplorent la complexité de ce genre de dossier et les

>>>

>>>

difficultés pour intervenir auprès des familles dont la réaction est de nier les faits qui leur sont reprochés et qui ne veulent pas avoir affaire à l'État, perçu comme un persécuteur. Les parents eux-mêmes sous emprise « perdent ainsi tout jugement et deviennent incapables de reconnaître ce qui est acceptable ou inacceptable pour leur enfant ». La DPJ travaille étroitement avec la police, mais avec une souplesse qui lui permet de retirer les enfants de leurs familles pour une période, dès lors que des abus physiques ou sexuels sont signalés.

Lorraine Derocher, doctorante en études du religieux et spécialiste des problèmes touchant les enfants vivant en milieu sectaire, explique que « les intervenants sociaux manquent grandement de formation » et sont souvent démunis pour aider les jeunes lorsqu'ils sortent de secte. Elle a donc conçu en partenariat avec le ministère de la santé, la DPJ, la sûreté du Québec et Info-Secte, un guide à leur attention : « Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées : s'outiller pour protéger les enfants ». ⁴

Cependant, la députée Agnès Maltais, qui réclame depuis des mois la mise en place d'une Commission parlementaire sur les sectes, critique vertement « les

méthodes du gouvernement qui se contente de la création d'un guide d'intervention et d'une formation en milieu de pratique clinique ».

Quant à Simon Jolin-Barette, député de la Coalition Avenir Québec, il souhaite que la DPJ puisse avoir davantage de moyens pour aider les enfants endocrinés dans des groupes sectaires, et aimerait que la DPJ fasse le point sur cette situation. ■

(Source : Le Journal du Québec, 16.05.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les difficultés de la protection de l'enfance à intervenir en milieu sectaire* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/les-difficultes-de-la-protection-de-l-enfance-a-intervenir-en-milieu-sectaire>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *La Direction de la Protection de la jeunesse (DPJ) prend de nouvelles mesures pour intervenir dans les groupes sectaires* : <http://www.unadfi.org/droit-institutions/pouvoirs-publics/international/la-direction-de-la-protection-de-la-jeunesse-dp>

3. « Les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux sont des organismes publics chargés, pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, de prodiguer les soins et les services sociaux dans chaque région socio-sanitaire du Québec. » (Source Wikipédia)

4. Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées : s'outiller pour protéger les enfants, Lorraine Derocher, Presses de l'Université du Québec, 2018.

A lire



DEROCHER, Lorraine, *Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées* : s'outiller pour protéger les enfants, Presses Universitaire du Québec. 2018

Conçu sous l'égide de l'universitaire québécoise Lorraine Derocher, et d'une vingtaine d'experts ayant été confrontés à la problématique sectaire, ce guide s'adresse aux travailleurs sociaux, aux personnels éducatifs, aux acteurs de la sécurité publique. Son but est de leur permettre de comprendre la spécificité de la maltraitance sectaire afin qu'ils soient mieux outillés pour aider les enfants qui en sont victimes.

Construit en quatre parties, l'ouvrage commence par donner les critères de la dérive sectaire. La seconde partie liste les diverses formes de négligences et de maltraitements que peuvent subir les enfants (isolement, abus physique ou sexuels). La troisième partie est consacrée aux obstacles que peuvent rencontrer les travailleurs sociaux lors d'une intervention en milieu sectaire (réaction imprévue du leader, risque d'enlèvement...). La quatrième partie donne des éléments pour mieux comprendre l'aliénation sectaire et des outils pour aider les travailleurs sociaux à intervenir dans les meilleures conditions possibles.

<http://www.puq.ca/catalogue/livres/intervenir-aupres-groupes-sectaires-communautes-fermees-3453.html>

ART OF LIVING

Art of Living s'introduit dans les écoles ■ Argentine

■ Le 23 avril 2018, la ministre de l'éducation de la province de Neuquén en Argentine a signé une lettre d'intention avec la directrice du mouvement sectaire Art of Living afin d'appliquer les techniques de méditation du groupe dans les écoles de la province.

La directrice du groupe en Amérique du Sud prétend que ces techniques peuvent éviter les violences à l'école et dans la société, et favoriser une certaine harmonie entre les professeurs et les élèves.

Miguel Pastorino, membre de la Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES), explique que Art of Living est l'un des groupes orientalistes les plus prospères du moment ; il compte 20 millions d'adeptes. Pour lui, Ravi Shankar, leader du mouvement, offre des « pilules éphémères de bien-être ». ■

(Source : RIES : 07.05.2018)

- Lire l'ensemble des articles sur Art of Living : <http://www.unadfi.org/mots-clefs/art-living>

GLORIAVALE

Mort du fondateur du groupe chrétien radical Gloriavale ■ Nouvelle Zélande

■ Le 15 mai 2018, le controversé fondateur de la secte chrétienne ultraconservatrice néozélandaise, Gloriavale, Neville Cooper est mort à l'âge de 92 ans.

Arrivé d'Australie en 1967, Neville Cooper, plus tard rebaptisé Hopeful Christian, s'est d'abord fait connaître comme prédicateur itinérant, mais ses prêches trop fondamentalistes l'on rapidement fait tomber en disgrâce après des groupes chrétiens locaux. C'est avec Gloria, sa première épouse, qu'il fon-

dera la communauté de Gloriavale en 1969 à North Canterbury. En 1991, la communauté s'est installée à Haupiri où elle se trouve toujours. Après un règne de 40 ans Neville Cooper a pris sa retraite en 2010 mais a conservé son emprise sur le groupe, et ce malgré les nombreux scandales qui ont entaché son parcours. Il a été accusé de violence, viol, harcèlement sexuel et psychologique. En 1995, il avait fait onze mois de prison pour attentat à la pudeur.

Sa communauté composée de 50 familles compte

>>>

>>>

environ 520 membres. Vivant reclus selon un mode de vie rigide régi par l'application quotidienne de principes bibliques, ses adeptes, les cooperites, ne se consacrent qu'à la communauté, ignorant la technologie, la mode, limitant au strict minimum les contacts avec l'extérieur.

Malgré ces limitations, le groupe se trouve à la tête de plusieurs entreprises pour lesquelles les membres travaillent gratuitement en échange du gîte et du couvert. Grâce à ses entreprises et à la reconnaissance en tant qu'organisation religieuse, qui l'exonère d'impôts, la communauté se trouve à la tête d'une fortune estimée à 40 millions de dollars.

Depuis une dizaine d'années les défections se multiplient et la presse a publié de nombreux témoignages concordants dénonçant le sectarisme du groupe. Les hommes sont tout puissants. Reléguées au bas de l'échelle sociale les femmes, élevées dans le but d'enfanter le plus tôt possible, sont victimes de mariages forcés avec des hommes bien plus âgés qu'elles. Les témoins rapportent de nombreux abus sexuels. Phil Cooper, le fils du fondateur, raconte dans son livre « Les péchés du père » qu'il a dû supporter de voir sa femme caressée par son père.

À l'intérieur de la communauté tout est partagé, même l'allaitement. Le monde extérieur est, quant à lui, diabolisé. Seuls les membres de la communauté

auront le droit au Salut, ceux qui en sont partis sont des traîtres damnés avec lesquels tous les contacts doivent être rompus.

L'information est étroitement contrôlée, à tel point que le vrai motif de la peine de prison de Cooper en 1995 était ignoré de ses adeptes.

Ceux qui osent enfreindre les règles subissent des punitions corporelles ou sont victimes d'intimidation à l'instar d'anciens membres ou des détracteurs du groupe.

Face aux accusations répétées d'anciens adeptes, le gouvernement néozélandais a lancé en 2015 une enquête à l'issue de laquelle personne n'a été inquiété. Au grand dam des ex-adeptes, elle s'est seulement soldée par un accord signé entre les cooperites et le gouvernement, visant à améliorer les conditions de vie des membres de la communauté. ■

(Sources : International Staff, 15.05.2018, The Sun, 16.05.2018 & Le Petit Journal, 18.05.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi :

- *Que sait-on de ? Gloriavale* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/que-sait-de-gloriavale>

- *Gloriavale doit fermer* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/gloriavale-doit-fermer>

- *Cuisiner, nettoyer et faire des bébés...* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/cuisiner-nettoyer-et-faire-des-bebes%E2%80%A6>

■ GROUPES DIVERS

Des plaintes déposées contre un gourou réunionnais ■ France

■ **Fin avril, huit personnes ont porté plainte pour des faits de viols, violences et vols, à l'encontre d'un gourou surnommé «Kameshwara». Certaines de ces agressions auraient duré plus de dix ans. Le journal *Clicanoo* a recueilli les témoignages de ces victimes.**

Les plaignants décrivent un homme charismatique détenant des dons et entretenant des relations avec Dieu. Ils racontent leur fragilité et leur vulnérabilité au

moment de leur rencontre. Le gourou aurait profité de leur faiblesse pour les assujettir et abuser d'eux financièrement et physiquement. Un témoin raconte qu'après l'avoir rencontré il a monté une entreprise et a commencé à faire des bénéfiques. Kameshwara s'est alors attribué les mérites de cette réussite et a obligé l'homme à lui donner de l'argent, usant de violence pour l'y contraindre. Le gourou utilise aussi ses prétendus pouvoirs et la sorcellerie pour effrayer ses adeptes qui doivent rendre compte de tous leurs

>>>

>>>

agissements et délaisser leurs proches qui représentent le mal.

Les anciens adeptes auraient contracté plusieurs prêts bancaires pour les reverser au gourou. Ils finançaient son train de vie luxueux (villa, voiture et voyages) et participaient à la construction de plusieurs maisons. Un chef d'entreprise aurait versé près d'un million d'euros au leader en quatre ans. Deux plaignantes évoquent des abus sexuels en présence de leurs maris et de leurs enfants. Kameshwara prétendait qu'il les purifiait ainsi.

Pour sa part, le gourou nie toutes ces accusations. Pour lui ces plaintes sont la conséquence d'une vengeance, un complot lié à un mariage qu'il aurait arrangé et qui n'a pas satisfait une des familles des plaignants.

Les victimes craignent encore le gourou et espèrent son interpellation. Certaines s'inquiètent pour des membres de leur famille encore sous emprise et régulièrement menacés. La police a pris ces plaintes au sérieux et a ouvert une enquête. ■

(Sources : Clicanoo, 26.05.2018 & Linfo.re, 28.05.2018)

Nouvelles accusations contre Aggressive Christian Mission Training Corps ■ États-Unis

■ **Deborah et James Green, leaders d'une secte chrétienne paramilitaire, sont de nouveau accusés de tentative de falsification de preuves et de dissimulation d'enfants de la communauté lors du raid policier qui s'est déroulé l'année dernière.**

Suite à une enquête sur des abus sexuels sur mineurs¹, les forces de l'ordre avaient arrêté trois membres du groupe en 2017. Elles avaient constaté que les adeptes étaient traités comme des esclaves. Les enfants, dépourvus d'acte de naissance pour la plupart, étaient battus. Les autorités ont procédé à

plusieurs arrestations et placé 11 enfants. Elles soupçonnent un membre aisé du groupe d'avoir permis au mouvement d'éviter les ennuis judiciaires.

Pour rappel, le groupe a été classé par le Southern Poverty Law Center parmi les groupes haineux après la publication d'articles islamophobes et homophobes dans des brochures et sur son site. ■

(Source : Washington Post, 02.05.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les leaders arrêtés lors d'un raid* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/les-leaders-arretes-lors-d-un-raid>

■ HOLY ALAMO CHRISTIAN CHURCH

Le sort des enfants au sein du Holy Alamo Christian Church ■ États-Unis

■ **Publié à la fin du mois de mai 2018, le livre de l'universitaire américaine Debby Schriver, « Whispering in the daylight » retrace l'histoire de la secte dirigée par Tony Alamo. Elle s'appuie sur les témoignages de cinq ex-adeptes ayant grandi dans le groupe, et sur les récits de Randall Harris, un agent du FBI, et de David Carter l'avocat qui a réussi à faire condamner**

Alamo à 175 ans de prison en 2009. Pour éclairer les lecteurs sur la mécanique sectaire elle a également fait appel à des sociologues et des psychologues spécialistes du sujet.

Les cinq principaux témoins, dont les récits sont relatés dans le livre, racontent leur enfance au sein du groupe.

>>>

>>>

Alamo, qui se faisait appeler le « prophète de Dieu », prétendait parler au Seigneur et lire dans les pensées de ses adeptes. Ayant tout pouvoir sur eux, il séparait les familles selon ses caprices, pouvait choisir n'importe quelle jeune fille pour devenir son épouse. La plupart des naissances n'étant pas déclarées, les enfants n'avaient pas de numéro de sécurité sociale et rien qui puisse prouver leur existence légale. Jouer au football, regarder la télévision, aller au cinéma leur était interdit. Par contre, ils étaient employés, sans rétribution, pour coudre et broder des vestes en jean si renommées que des stars comme Brooke Shields, Bono, Mike Tyson les ont portées. Rien ne

leur était épargné, à la moindre transgression les enfants étaient battus à coups de poing ou de planche. Ils étaient forcés de jeûner pendant plusieurs jours.

Ce sont les parents adoptifs de deux des cinq témoins qui ont fait appel à Debby Schriver. Ils souhaitent que son livre puisse aider d'autres victimes de secte, les recettes de l'ouvrage doivent donc aller à une fondation destinée à aider les sortants de mouvements sectaires. ■

(Source : Tennessean, 27.05.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI, *Le prédicateur Tony Alamo meurt en prison* : <http://www.unadfi.org/le-predicateur-tony-alamo-meurt-en-prison>

■ MOUVEMENT RAËLIEN

■ Une raëlienne demande de réviser le serment de citoyenneté américain ■ États-Unis

■ **Olga Paule Perrier Bilbo, une ressortissante française, membre du Mouvement Raëlien américain a été auditionnée au début du mois de mai 2018 à Boston (Massachusetts) sur sa demande de faire retirer du serment de citoyenneté américaine la phrase finale: « Alors aide-moi Dieu ».**

Résidant aux États-Unis depuis 2000, elle souhaite renoncer à sa citoyenneté française, mais affirme que le serment qu'elle doit prononcer viole la constitution américaine. Pour elle le serment est de nature à affirmer que Dieu existe. Or la constitution stipule que « le Congrès ne fera aucune loi concernant l'établissement d'une religion, ou interdisant le libre exercice de celle-ci ». Le Mouvement prétend être une religion athée et à ce titre, même si des solutions alternatives lui ont été proposées, elle les a refusées car selon elle les gens

ne souscrivant pas à la religion judéo-chrétienne ne devraient pas avoir une cérémonie moins importante que les autres.

L'avocat qui la défend dans sa démarche n'est autre que Michael Newdow qui s'était battu sans succès pour faire retirer l'expression « sous Dieu » du Serment d'allégeance et « In God we trust » de la devise américaine.

Des membres du Mouvement Raëlien s'étaient déjà illustrés par des actions pour obtenir des droits égaux à ceux des membres des autres religions. En 2014, quand un district scolaire de Floride avait autorisé la distribution de Bible devant les écoles, les satanistes et eux avaient demandé à pouvoir faire de même avec leurs brochures. Finalement le district avait décidé une interdiction générale. ■

(Source : Pathéos, 08.05.2018)

■ OGYEN KUNSANG CHOLING (OKC)

Jugement en appel d'OKC ■ Belgique

■ **Après trois mois d'audience, l'avocat général de la cour d'appel de Bruxelles a requis une peine minimum de quatre ans de prison à l'encontre de Robert Spatz, leader d'OKC¹, confirmant ainsi la peine infligée en première instance. Il est poursuivi pour des faits de viols, d'escroquerie et de blanchiment d'argent. La décision sera rendue en septembre prochain.**

En premier instance, le parquet avait requis treize ans de prison ferme². L'avocat général avait également réclamé la confiscation des biens d'OKC et de son leader, considérant qu'ils avaient été acquis de manière frauduleuse. Il a décrit Robert Spatz (absent du procès pour des raisons médicales) comme le gourou d'une secte mais aussi comme un imposteur, un escroc, un violeur et un esclavagiste des temps modernes. Il considère également que les personnes qui travaillaient dans les différents restaurants et magasins fonctionnant au profit d'OKC auraient dû être soumises à la législation du travail et non pas considérées comme des bénévoles.

Dans cette affaire, l'avocat général a aussi requis une

peine de deux ans de prison avec sursis contre une adepte considérée comme l'un des bras droit du gourou.

L'avocat d'OKC a plaidé l'acquittement. De son côté, l'avocat de Robert Spatz a nié les faits de viols et le « lavage de cerveau » subi par les adeptes. Il a expliqué qu'il s'agissait de rituels tantriques effectués sur des femmes consentantes.

Les parties civiles et leurs avocats ont démontré le caractère sectaire de la communauté et l'emprise de Spatz sur les adeptes utilisée pour assouvir ses pulsions sexuelles. ■

(Sources : Médias de Bruxelles, 25.04.2018 & L'Avenir, 25.04.2018 & Le Soir, 03.05.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI : *Que sait-on de ? Ogyen Kunzang Choling (OKC)* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/que-sait-de-okc>

2. Lire sur le site de l'UNADFI : *Un jugement attendu* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-jugement-attendu>

Lire l'ensemble des articles sur OKC / Ogyen Kunzang Choling : <http://www.unadfi.org/mots-clefs/okc-ogyen-kunzang-choling>

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

Après la Scientologie, Leah Remini pointe les Témoins de Jéhovah

■ États-Unis

■ **Parallèlement à la série documentaire, « Leah Remini, Scientology and the Aftermath »¹, qui lui a valu un Emmy Award, l'actrice Leah Remini se lance dans un nouveau projet pour la chaîne A&E² dont le sujet sera les Témoins de Jéhovah.**

Au cours d'une conférence organisée par A&E le 17 mai 2018 au Linwood Dunn Theater de Los Angeles, Leah Remini a laissé entendre qu'elle avait proposé plusieurs projets du même ordre à la chaîne. Lors

de la rencontre, à laquelle participait également l'ex scientologue Marc Rinder, elle a expliqué qu'idéalistes, ils avaient pour point commun d'être entrés en Scientologie en pensant aider les gens. Au fil du temps, plus qu'une dénonciation des pratiques du groupe, la série documentaire est devenue un vrai moyen d'aider enfin réellement les gens.

Si son équipe et elle sont sollicitées pour traiter des abus commis dans d'autres groupes sectaires, elles

>>>

>>>

n'en ont pas fini avec la Scientologie et envisagent, dans la saison 3, de se concentrer sur les ressources et l'exonération d'impôt accordée à l'Église. ■

(Source : *The Hollywood Reporter*, 22.05.2018)

1. Lire sur le site de l'unadfi : *Une série-documentaire contre*

la Scientologie : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/une-serie-documentaire-contre-la-scientologie>

2. Arts and Entertainment est une chaîne spécialisée dans les documentaires et les séries. Elle est reçue par 85 millions de foyers américains.

Et pourtant, il s'agit de la même organisation ■ États-Unis / France

■ **La Dépêche, journal publié dans l'Eure, a consacré dans son édition du 18 mai un dossier de six pages aux Témoins de Jéhovah (TJ).**

Le journaliste Patrick Auffret fait un tour d'horizon sur le mouvement après une visite du siège national du mouvement à Louviers. Il a donné la parole à Guy Canonici, le président de la fédération française, mais aussi à Serge Blisko, président de la Milvitudes, Catherine Picard, présidente de l'Unadfi, et Alexandre Cauchois, un ex-Témoin de Jéhovah. Chacun portant un regard très différent sur le groupe.

Ce mouvement né aux États-Unis, en 1873, a installé son siège national à Louviers en 1973. Tenant des registres très précis, le mouvement revendique 13 millions de fidèles dans le monde, 250 000 en France, près de 400 à Louviers, dont 300 vivants au sein du Bethel (nom du centre national). Serge Blisko tempère ces chiffres, en constatant qu'il « semblerait qu'il y ait plus de fermetures que d'ouvertures de Salles du Royaume (lieux de culte des TJ). Néanmoins, l'État français paraît bien démuni face à un mouvement qui semble ne pas faire de vagues mais dont pourtant les nombreux témoignages d'ex-adeptes donnent une image bien plus sombre.

Serge Blisko explique : « il existe en France une très grande liberté de croyance et de religion. Nous sommes là uniquement pour protéger les individus contre un certain nombre de dérives ». Même si croire en la fin du monde n'est pas interdit, il déplore le sort des enfants « qui se retrouvent en difficulté par rapport

à toutes ces croyances car les plaisirs profanes leur sont interdits ». Leur rigorisme amène les adeptes jusqu'à refuser les transfusions sanguines, quitte à mettre leur vie en jeu. Le mouvement est souvent dénoncé par ses ex-adeptes pour son mutisme face aux problèmes de violence et d'abus sexuels. Ces affaires souvent réglées en interne pour préserver l'image du groupe, ont « conduit à plusieurs affaires de non-dénonciation de crime, notamment sexuels. » affirme Serge Blisko qui déplore cette situation.

La présidente de l'Unadfi, Catherine Picard, quant à elle, ne remet pas en cause les croyances des Témoins de Jéhovah, mais les règles de vie d'une communauté fermée dont les congrégations sont organisées selon des principes anti-démocratiques et soumises à une autorité théocratique qui donne ses instructions depuis son siège international américain. Elle renchérit : « être dans une communauté fermée qui ne reconnaît pas les droits de l'individu dans une société démocratique mais uniquement les droits divins fait inévitablement que les gens sont sous une espèce d'emprise qui les empêche de s'épanouir ».

Même si les TJ se défendent d'être au-dessus des lois, le groupe a pourtant ses tribunaux internes. Catherine Picard donne l'exemple d'un procès jugé aux assises de Pontoise (Val-d'Oise) au cours duquel, la justice a montré que la communauté avait dissimulé les faits reprochés à l'accusé.

Catherine Picard s'inquiète aussi des séquelles

>>>

>>>

psychologiques laissées sur les personnes élevées au sein du groupe. « Tous disent devoir réapprendre à vivre tellement leur vie a été contrôlée à l'intérieur de la communauté. ». « Les jeunes adultes qui arrivent à sortir [...] le payent très cher par une rupture totale et très violente avec les membres de leur famille. » ajoute-t-elle. Selon la présidente de l'Unadfi, les nombreuses affaires d'abus sexuels portées en justice en Australie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, vont délier les langues « et l'on verra que le monde angélique a ses limites, celles d'un monde enfermé qui vit sous les contraintes du texte et où les gens n'ont pas la liberté absolue d'exercer leur responsabilité, ni leur esprit critique. »

Interrogé par le journaliste de *La Dépêche*, Guy Canonici, le président des fédérations françaises des Témoins de Jéhovah, répond aux accusations souvent portées contre le mouvement. Selon lui, les TJ ont une vie sociale développée et sont libres d'adhérer à d'autres associations. Le démarchage ne serait soumis à aucune obligation... ajoutant pourtant plus loin dans l'article qu'il faut « une sacrée dose de conviction et de foi » pour faire du porte à porte ou aller sur les marchés. Pour les enfants nés au sein du groupe, personne ne les forcerait à devenir Témoins. L'engagement passerait par un long processus d'apprentissage (étudier la Bible, croire à tout ce que l'on y a lu) qui se conclut par le baptême. Sur la question de l'ostracisme pesant sur les membres quittant le groupe, il réplique en disant « quelqu'un qui veut quitter les TJ, qui s'en sépare, ne peut pas estimer que les TJ se détournent de lui. C'est lui qui les quitte, il ne peut trouver anormal qu'on le rejette » (voir sur le sujet « L'excommunication chez les Témoins de Jéhovah »).

Quant à l'existence d'une justice interne qui réglerait des affaires du ressort de la justice et dissimulerait des scandales susceptibles d'entacher la réputation du mouvement, il nie en prétendant que ce sont les racontars d'ex-adeptes nourrissant de l'amertume envers le mouvement. Il ajoute que les personnes

coupables de faits graves sont incitées à se dénoncer à la justice.

Concernant l'aspect financier, il explique que les membres gardent leurs biens, mais peuvent léguer ou faire des offrandes anonymes au groupe, offrandes couvrant le prix des revues qui sont distribuées gratuitement ou les frais de fonctionnement du Béthel de Louviers. Selon lui « l'argent est bien géré, personne n'en tire profit, il n'y a pas de gourou qui roule en Rolls ».

Selon Alexandre Cauchois, un ex adepte interrogé par le journaliste, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, Joseph Rutherford s'était attribué les voitures de luxes et le bâtiment construit pour accueillir les prophètes dont le retour avait été annoncé aux adeptes en 1925. Au cours de son histoire, le mouvement a annoncé bien d'autres prophéties qui ne se sont jamais réalisées, mais ce qui a provoqué le départ d'Alexandre Cauchois, c'est la découverte de l'utilisation d'images subliminales dissimulées dans les illustrations des livres TJ. Et, contrairement à ce qu'affirme Guy Canonici, lorsqu'il a quitté le mouvement c'est bien sa famille qui lui tourné le dos et non l'inverse. Auteur de plusieurs livres sur les TJ, Alexandre Cauchois affirme que le groupe ne survivra pas au non renouvellement de ses membres et surtout aux nombreux scandales qui l'entachent (pédophilie, refus de transfusion).

Le Béthel de Louviers

Implanté depuis 1973 rue Sainte Hidevert, le Béthel comprend deux bâtiments, l'un consacré aux activités du groupe et l'autre servant de logement aux 300 permanents TJ affectés au Béthel. L'implantation du groupe ne s'est pas faite sans heurts, la gauche regroupée autour de Franck Martin, l'ancien maire de Louviers, s'était mobilisée pour empêcher le projet d'aboutir. S'il a été repoussé une fois, à court d'arguments juridiques la municipalité a dû finalement l'accepter.

Autrefois imprimerie pour toute l'Europe, le centre de

>>>

>>>

Louviers a resserré ses activités autour de la diffusion de contenus sur internet, devenu pour le groupe un lieu privilégié pour l'évangélisation. Un studio d'enregistrement a été installé afin de traduire en français tous les enregistrements audios et vidéos produits par la maison mère de New York. Le siège possède également un service postal chargé de répondre aux demandes par mails et courrier. C'est aussi depuis le Béthel que sont gérés le site officiel du mouvement et l'administration de l'association.

Les autres activités du Béthel concernent l'entretien des bâtiments et l'intendance pour les 300 personnes travaillant bénévolement en échange du gîte et du couvert.

(Source : La Dépêche, 18.05.2018)

Aux États-Unis, les Témoins de Jéhovah doivent faire face à une mobilisation sans précédent des victimes qui dénoncent sur internet et dans la presse les ravages causés par la dissimulation institutionnalisée de la maltraitance et des abus sexuels commis par certains de leurs membres. Le groupe doit aussi faire face à de nombreuses affaires judiciaires, dont certaines lui ont valu des amendes colossales.

La fille de Martin et Jennifer Haugh n'avait que quatre ans en 2005 lorsqu'elle a été victime d'attouchements par un adolescent de la congrégation de Red Lion (Comté de York). Profitant d'un moment d'inattention de ses parents, il l'avait attirée dans un vestiaire de la Salle du Royaume. Lorsque ses parents de la fillette s'en sont ouverts aux Anciens ils ont reçu des menaces de sanctions s'ils ébruiaient l'affaire. Membre du groupe depuis cinq générations, la famille de Martin Haugh n'avait jamais été confrontée à la loi du silence imposée par les dirigeants pour dissuader toute plainte à la police.

Finalement les Haugh ont décidé de dénoncer les faits dont leur fille avait été victime et en 2016 ils ont quitté le mouvement. Depuis lors, famille et amis

membres du mouvement, leur ont tourné le dos. Pourtant leur famille n'a pas été la seule victime d'abus. Ils auraient en effet connaissance de huit autres agresseurs d'enfants dans leur ancienne communauté qui ne comptait pourtant que 150 fidèles.

Cette loi du silence est institutionnalisée depuis longtemps. Un mémo de 1989, destiné aux Anciens leur demandait de ne pas coopérer « si la police se présentait dans leur Salle du Royaume avec un mandat de perquisition ». Une note de 1997, uniquement consacrée aux agresseurs d'enfants, donnait l'ordre aux Anciens de s'informer mutuellement des pédophiles de leur congrégation, mais de cacher l'information aux autres membres.

Barbara Anderson a une autre expérience du mouvement. Entrée dans le groupe en 1954, elle y a trouvé un réconfort à ses angoisses existentielles. Son mari étant un Ancien de haut rang, elle a été affectée à la rédaction du magazine Réveillez-vous au siège mondial de la Watchtower à Brooklyn. En 1991 la publication d'un article sur les violences subies par les enfants a eu un effet inattendu : des milliers de victimes ont écrit ou téléphoné au siège pour témoigner de leur vécu. C'est à cette occasion qu'elle a découvert les protocoles spécifiques pour faire face aux abus. Les anciens devaient envoyer l'information dans une enveloppe bleue au service juridique du siège à New York, tandis que les victimes, confrontées à leur bourreau, devaient produire deux témoins oculaires des abus subis pour être prises au sérieux. Pour Barbara Anderson, « par leur pratiques, ils protégeaient par inadvertance les pédophiles ». Elle et son mari furent exclus en 2002, après avoir tout dévoilé dans l'émission de NBS Dateline.

John Reeder a été aîné dans la congrégation de Bradley Beach (New Jersey). En 2000, lui et d'autres anciens ont dû traiter une affaire d'attouchement sur une jeune fille de douze ans. Tenus de dénoncer les faits, à la justice, le service juridique du mouvement leur a conseillé de le faire en passant un coup de fil anonyme depuis une cabine publique. Il a quitté le

>>>

>>>

mouvement en 2004, lorsqu'on lui a demandé de rompre tout contact avec sa fille, exclue pour avoir eu des relations sexuelles avant le mariage.

Stéphanie Fessler est une autre victime de la politique de dissimulation des Témoins de Jéhovah. Agée de 13 ans, elle a été abusée à partir de 2003 par la mère de l'un de ses amis. Elle subira une trentaine d'agressions sexuelles. Lorsque ses parents ont rapporté les faits aux Anciens, ceux-ci les ont dissuadés de porter plainte et ont réprimandé publiquement la jeune fille. Stéphanie Fessler portera une plainte bien des années plus tard, sa plainte aboutira à l'arrestation de son agresseur.

La dissimulation était telle que les responsables de sa congrégation ont refusé de communiquer à la police tous les éléments qu'ils possédaient sur l'agresseur. Appliquant ainsi à la lettre le mémo de 1989. Finalement la coupable a reconnu les faits et l'affaire a été réglée par un arrangement financier avec la Watchtower. Cela n'est pas sans rappeler les affaires Lopez et Paldron qui ont connu, elles aussi un dénouement similaire.

Ces témoignages ont pour point commun de démontrer l'institutionnalisation de la dissimulation sur tout ce qui pourrait nuire à la réputation des Témoins de Jéhovah. Selon, Jeffrey Fritz, l'avocat de Stéphanie Fessler, « ils placent leur réputation dans la communauté bien au-dessus de la sécurité des enfants. »

Confrontés à de telles situations, il est très difficile pour les TJ de se rebeller. Totalement sous emprise, ils sont tenus par la peur d'être rejetés et ostracisés s'ils vont à l'encontre des directives des Anciens. Mais aussi peur de ne pas trouver le Salut après leur mort si le mouvement les rejette.

Au vu de tous les scandales qui entachent le mouvement, Marci Hamiltone, fondatrice de Child Usa, déplore que l'État américain n'ait pas lancé une enquête comme ce qui a été fait en Grande-Bretagne.

La Watchtower a été l'objet de procès retentissants qui lui ont valu de déboursier des sommes colossales pour indemniser les victimes. Néanmoins, l'organisation est riche et pourra faire face aux procès à venir. D'autant plus que l'entretien des Salles du Royaume incombe aux fidèles, et que les Anciens et les membres permanents sont tous bénévoles.

Par ailleurs, entre 2013 et 2016, la Watchtower a réussi à vendre trois parcelles et son siège de Brooklyn, empochant ainsi plus de 1 milliard de dollars.

Le nouveau siège mondial se trouve maintenant à l'extérieur de New York dans un complexe ultra moderne dans le village de Tuxedo Park. Outre des bureaux, il abrite un musée et des centaines d'appartements destinés aux permanents consacrant 100 % de leur temps à l'organisation. ■

(Source : Philly.com, 25.04.2018)

Toujours plus de cas d'abus sexuels rapportés ■ Pays-Bas

■ **En à peine six mois d'existence, l'association néerlandaise Reclaimed Voices recense déjà les 267 signalements d'abus sexuels perpétrés au sein de congrégations Témoins de Jéhovah.**

L'organisme créé en novembre 2017, suite à la publication par le journal *Trouw* de témoignages d'ex

adeptes maltraités dans leur enfance, avait reçu 50 témoignages une semaine seulement après son lancement¹.

Selon le journal *Trouw*, les victimes d'abus ont demandé une entrevue aux instances dirigeantes jéhovistes. Soutenant leur démarche, Sander Dekker, le

>>>

>>>

ministre de la Protection juridique, a également exhorté le mouvement à entreprendre une enquête indépendante sur les abus sexuels au sein de la communauté. Après six mois d'attente, le ministre vient d'essuyer un refus des TJ. Le porte-parole de Reclaimed Voices, ne s'attendait pas à autre chose de leur part, mais se dit déçu car les victimes espéraient que

le ministre exercerait davantage de pression sur le groupe. ■

(Sources : NI Times, 02.05.2018 & Dutch News, 22.05.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Reclaimed Voices, 80 témoignages en un mois d'existence* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/reclaimed-voices-80-temoignages-en-un-mois-d-existence>

■ TABITHA'S PLACE (DOUZE TRIBUS)

Des commerces prosélytes ? ■ France / États-Unis

■ **Infos Sectes Midi-Pyrénées et le Centre contre les manipulations mentales (CCMM) s'alarment de la présence sur certains marchés de Toulouse de membres de la communauté des Douze tribus aussi appelée Tabitha's Place¹.**

Les membres vendent du pain et des biscuits bios sur les marchés. Ils travaillent également dans une épicerie appartenant à la communauté dans l'un des quartiers de la ville. Un restaurant pourrait aussi bientôt ouvrir ses portes.

Ces opérations commerciales sont possibles grâce à une société immobilière enregistré à Sus (Pyrénées-Atlantiques) lieu d'implantation de la communauté depuis 1983. Pour la présidente d'Infos-Sectes, le mouvement profiterait de ces commerces pour tenter d'enrôler de nouveaux adeptes, notamment des jeunes. Elle évoque aussi de possibles manquements au droit du travail. Elle en appelle donc à la vigilance des Toulousains et souhaite alerter les pouvoirs publics.

À Sus le mouvement semble continuer son développement. Il loue de nombreuses terres agricoles et acquiert de nouveaux biens immobiliers.

Un journaliste du média *Vice* s'est rendu dans les

restaurants de Tabitha's Place en Californie (États-Unis). Il y trouva le personnel aimable, la nourriture de qualité et des brochures vantant le groupe disséminées un peu partout. Il a fait plus ample connaissance avec le mouvement à travers ses forums et ses sites et s'est aperçu qu'il était ségrégationniste, misogyne, homophobe, anti-avortement et que les enfants y étaient maltraités. Dans le groupe, les femmes doivent se soumettre à l'autorité de tous les membres masculins de la communauté. Le féminisme est considéré comme menant à l'adultère et à l'homosexualité. En conclusion de son article, il rappelle que la vingtaine de restaurants disséminés dans le monde servent avant tout à financer le mouvement. ■

(Sources : La Dépêche, 08.05.2018 & Toulouse Infos, 11.05.2018 & Actu.fr, 12.05.2018 & La République des Pyrénées)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de...? Les douze Tribus* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/descriptif-15>

Voir la vidéo réalisé par France Info sur la secte Tabitha's Place : <http://www.unadfi.org/expliquez-nous-la-secte-tabithas-place>

Lire l'ensemble des articles sur Tabitha's Place : <http://www.unadfi.org/etiquettes/tabitha-s-place>

■ NÉOCHAMANISME

Condamné pour importation d'ayahuasca ■ France

■ **Un chaman d'origine péruvienne et un français ont été condamnés, en mars dernier, par le tribunal correctionnel de Vesoul (Haute-Saône) à douze mois de prison dont deux fermes pour avoir importé sur le territoire français de l'ayahuasca, substance hallucinogène inscrite au tableau des produits stupéfiants¹.**

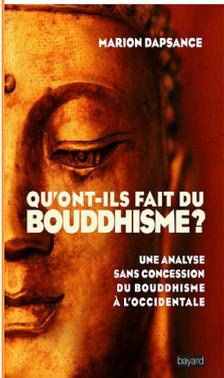
Les deux hommes ont été interpellés par la douane le 6 octobre 2016 en possession de cinq bouteilles contenant de l'ayahuasca. Le chaman, revendiquant 36 ans d'expérience avec la substance, devait prési-

der une cérémonie dans les Vosges où une vingtaine de personnes devaient tester les effets de la plante. Cette cérémonie était organisée par son complice français qui avait récolté les fonds afin de financer son voyage.

Les condamnés ont déjà effectué leur peine. Le chaman est interdit d'entrer sur le territoire français pendant cinq ans. Son avocat envisage de faire appel de la décision. ■

(Sources : Est Républicain, 06.04.2018 & France 3 Bourgogne-Franche-Comté, 03.05.2018 & France Bleu, 03.05.2018)

Mouvance Bouddhiste / À lire



DAPSANCE, Marion, *Qu'ont-ils fait du bouddhisme ?*, Edition Bayard, 2018

Après *Les dévots du bouddhisme* dans lequel Marion Dapsance dénonçait les agissements de Sogyal Rinpoché, fondateur de Rigpa International, elle poursuit dans ce nouvel ouvrage une remise en cause du bouddhisme tel qu'il est présenté en occident.

Selon elle le bouddhisme occidentalisé s'est bien éloigné de ses origines et « Bouddha est devenu philosophe quand nous avons cessé d'être chrétiens ». Cette tendance remonte au XIXe siècle, époque à laquelle certains occidentaux qui souhaitaient promouvoir une religion « rationnelle » ont fait du Bouddha « un messie oriental duquel viendrait la régénérescence de l'Occident moribond ». L'adaptation du bouddhisme à l'Occident en a fait « une espèce de sagesse universelle, capable d'apporter le bien-être et la paix ». Induits en erreur, les occidentaux en sont arrivés à ignorer l'essence même de cette religion. En Asie, le Bouddha est perçu bien différemment. Il n'est pas « ce penseur de l'immanence, cet intellectuel concerné uniquement par des questions liées à la nature et au fonctionnement de l'esprit ». Les Occidentaux ont volontairement gommé le côté surnaturel du Bouddha, préférant lui attribuer (associer) des notions psychologisantes. Ainsi Matthieu Ricard, Christophe André, Fabrice Midal et Frédéric Lenoir qui promeuvent un bouddhisme dont la finalité serait d'apaiser la société en vendant l'idée que la pratique rendrait automatiquement les adeptes plus heureux et épanouis et qu'ils deviendraient ainsi plus respectueux et altruistes.

(Source : La Croix, 18.05.2018)

MOUVANCE CATHOLIQUE

Enquête sur une communauté traditionaliste ■ France

■ Depuis 2013, une enquête de grande ampleur est menée dans plusieurs pays sur la communauté de Riaumont basé à Liévin (Hauts de France). 200 victimes ou témoins ont été auditionnés et plusieurs anciens prêtres mis en examen pour violences et agressions sexuelles sur mineurs.

Le jeudi 3 mai, le parquet de Béthune a révélé que plusieurs informations judiciaires étaient ouvertes pour des faits d'agressions sexuelles et de maltraitances. Les faits remontent aux années 1990 et 2000. Aujourd'hui, d'anciens élèves témoignent. L'un d'eux voulait porter plainte puis s'est désisté en raison de la prescription. Il espère que le nombre important de témoignages et l'enquête en cours permettront l'ouverture d'un procès.

En 2017, les premiers témoignages et perquisitions avaient permis la mise en examen d'un prêtre de la communauté pour agressions sexuelles sur mineurs. Un ancien membre avait été placé en garde à vue pour des faits de violences, d'agressions sexuelles, de travail dissimulé et d'escroquerie.

La justice s'était déjà penchée sur cette communauté en 2001 après le suicide d'un adolescent. Quelques jours avant son suicide, il avait entamé une démarche pour dénoncer la dureté du règlement de l'école et les pressions qu'il y subissait. Le parquet avait alors ouvert une enquête sur les circonstances du décès, enquête qui avait abouti à un non-lieu.

Fondé en 1958 par le père Albert Revet, la commu-

>>>

>>>

nauté de Riaumont se compose d'un monastère et d'un village pour enfants comprenant un collège hors contrat avec un internat. L'école est financée par les pensions versées par les parents et, en grande partie, par des dons.

La communauté de Riaumont enseigne la « spiritualité scout » et bénédictine. C'est un ordre religieux traditionaliste rattaché à l'Ecclesia Dei, réponse du

pape Jean Paul II suite au schisme de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Il échappe à la juridiction des évêques. ■

(Sources : France 3 Hauts de France, 02.05.2018, La Croix, 05.05.2018, Objectif Gard, 08.05.2018)

■ MOUVANCE HINDOUISTE

L'Inde et ses gourous ■ Inde

■ **Après l'arrestation de Gurmeet Ram Rahin Singh l'année dernière¹, la justice indienne a condamné Asaram Bapu à la prison à perpétuité pour le viol d'une disciple mineure en 2013. Cette nouvelle condamnation permet de mettre en exergue la puissance des « hommes dieux » et leurs dérives au sein de la société indienne.**

Asaram Bapu est à la tête de centaines d'ashrams en Inde et à l'étranger. Il a monté un véritable empire avec des dizaines d'écoles, une imprimerie... Sa fortune est estimée à plus d'1 milliard d'euros. Ses fidèles se compteraient par dizaines de millions, parmi eux, des personnalités politiques indiennes. Asaram Bapu est accusé d'avoir agressé sexuellement une jeune fille de 16 ans, sous couvert d'exorcisme. Il est accusé d'un autre viol et des meurtres de plusieurs adeptes, perpétrés dans l'un de ses ashrams.

L'Inde redoute ce type de condamnation qui peut embraser une population de fidèles entièrement dévouée à son leader. L'année dernière, l'arrestation de Gurmeet Ram Rahin Singh avait entraîné une vague de violences et de saccages faisant 38 morts.

Pour Catherine Bros, spécialiste de l'Inde et maître de conférences à l'université Paris-Est, ces gourous profitent de la mutation économique de la société

indienne qui fait perdre leurs repères aux populations les plus pauvres. Se sentant délaissées par l'État, ces populations se tournent vers des gourous qui leur donnent l'impression d'avoir un statut. L'absence de clergé et de codes dans la religion permet à ces leaders spirituels de prospérer. Ces gourous riches, puissants et charismatiques fournissent à leurs fidèles des services (écoles, alimentation, hôpitaux...) leur permettant de consolider l'emprise sur leurs adeptes. Ils affirment bien souvent avoir des pouvoirs magiques et être des descendants de dieux hindous. Ces communautés souvent composées de millions de fidèles attirent aussi les hommes politiques en quête d'électeurs : leur influence explique en partie l'impunité dont jouissent la plupart de ces gourous.

Ces condamnations récentes montrent aussi un timide éveil des consciences de la société indienne sur les violences faites aux femmes depuis le viol collectif dans un bus de New Delhi en 2012. ■

(Sources : Le Monde, 25.04.2018 & Ouest France, 26.04.2018 & RFI 27.04.2018 1 Le Journal de Montréal, 29.04.2018 &)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un gourou emprisonné* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-gourou-star-emprisonne>

■ MOUVANCE PROTESTANTE

Prolifération d'églises évangéliques ■ Madagascar

■ **Des mouvements évangéliques s'installent et prospèrent à Antananarivo. Occupant des locaux abandonnés, ils se réunissent devant une population fortement touchée par la pauvreté.**

Depuis les années 2000, des églises évangéliques en partie inspirées par les pasteurs superstars nigériens connaissent un succès grandissant dans la capitale malgache. Des prophètes autoproclamés ont créé d'importants empires et demandent des contributions financières à leurs fidèles en échange de pro-

messes de miracles, de guérissons et de réussites. Dans ce pays où la population ne cesse de se paupériser depuis 60 ans, ces promesses trouvent un écho favorable. Ces églises profitent du déclin de l'Eglise de Jésus-Christ. Avec ses cinq millions d'adeptes, elle est la plus importante église protestante de Madagascar mais pâtit de plusieurs scandales de corruption et de ses liens étroits avec les pouvoirs politiques du pays.■

(Source : The Guardian, 10.05.2018)

■ MOUVEMENTS ANTI VACCINATIONS

Pourquoi la méfiance ? ■ France

■ **Fin mars 2017, la Miviludes a publié dans son rapport annuel l'étude de Lucie Guimier : « La résistance aux vaccinations : d'un défi de santé publique à un enjeu de société ».**

Essayant de comprendre les causes de cette défiance, Lucie Guimier a basé son travail sur l'étude de plusieurs épidémies de rougeole, dont celle de 2011 qui toucha 15 000 personnes en une année. A cette date, la France était le sixième pays au monde le plus affecté par la maladie.

Analysant, à partir des bulletins épidémiologiques hebdomadaires (BHE), la localisation des récentes épidémies de rougeoles en France, elle a constaté que les principales populations dont la couverture vaccinale était faible sont des groupes religieux et spirituels. Deux d'entre eux ont plus particulièrement retenu son attention : la Fraternité Saint Pie X et l'Anthroposophie. En ce qui concerne la Fraternité Saint Pie X, « l'épidémie s'est vraiment propagée à partir des écoles et des camps de vacances de la Fraternité Saint Pie X ». Cela résulte selon L. Guimier d'un faible taux de vaccination au sein du groupe.

En ce qui concerne, l'Anthroposophie, elle a constaté une forte défiance des adeptes envers la vaccination. En Europe, plusieurs écoles Steiner ont été des foyers d'épidémie. En particulier aux Pays-Bas en 2008. Un père de famille dont les enfants étaient dans une école Steiner a expliqué que « dans ce milieu, vacciner est perçu comme une faiblesse du corps : si tu te vaccines tu vas devenir faible ». « En Anthroposophie, on veut laisser faire la nature » ajoute-t-elle.

La chercheuse en conclut que « ces deux groupes partagent la même défiance envers la vaccination, » [...] « pour eux c'est une affaire de spiritualité poussée à l'extrême » et « leur implantation territoriale correspond à des zones où la vaccination contre la rougeole est très faible ». Elle nuance néanmoins son propos en ce qui concerne l'épidémie qui fait rage depuis novembre 2017, les principaux foyers détectés émanant de camps de gens du voyage.

Les groupes spirituels ne représentent qu'une partie des anti-vaccins et la chercheuse évoque aussi la très forte influence, sur internet, du professeur Joyeux dont la pétition lancée en 2015 alertait sur les des vaccins hexavalents mis sur le marché, selon lui pour >>>

>>>

« une histoire de gros sous ». A ce jour, elle aurait recueilli plus d'un million de signatures. Très en vogue, le médecin anime des conférences qui attirent un public aux profils variés, mélangeant adeptes des médecines douces, de « l'Écologie profonde » et des traditionalistes proches de l'extrême droite. Les points communs entre ces tendances : une idéologie conservatrice et une crainte du transhumanisme, toute altération du corps humain étant jugée par eux « contre nature ».

Son discours anti-vaccin trouve un écho auprès des complotistes. Exploitant l'inquiétude des jeunes parents sur les vaccins, Luc Montagnier et lui ont, lors d'une conférence en novembre 2017, tenu un discours complotiste et anti scientifique, dénonçant pêle-mêle « une dictature vaccinale », « une manipulation de la population » et prétendant que certains vaccins seraient à l'origine de morts subites du nourrisson.

Les positions controversées d'Henri Joyeux n'ont pas manqué d'alarmer ses pairs et en juillet 2016 la Chambre disciplinaire ordinaire de l'Ordre des médecins du Languedoc-Roussillon l'a radié en première instance. Ayant fait appel de cette décision, il comparait à nouveau depuis le 24 mai devant les instances disciplinaires du Conseil de l'Ordre. La décision finale devrait intervenir courant juin. Mais en cas de radiation, Henri Joyeux a d'ores et déjà prévenu, il portera plainte devant le Conseil d'Etat et s'il le faut devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Pour beaucoup de ces militants, la vaccination est perçue comme un danger et son refus est une affirmation de leur liberté individuelle face au pouvoir supposé de « big pharma » qu'ils accusent d'empoisonner sciemment la population.

Ils diffusent leur discours militant sur internet à travers des milliers d'articles et de vidéos sans fondements scientifiques, au contenu anxiogène, attirant un public dont la confiance dans les institutions de santé a été mise à mal par plusieurs scandales sanitaires.

Pour évaluer l'ampleur de ce phénomène et son danger pour la santé publique, l'agence de conseils en politique de santé Nile et le cabinet de conseil en communication Antidox, ont étudié pendant trois mois les publications sur la vaccination diffusées sur le web francophone portant. Ils en ont extrait 840 000. Sur la totalité 250 000 représentent des partages d'articles sur Facebook et 46 000 des tweets. Les messages anti vaccination étaient majoritaires.

Le sociologue Jocelyn Raude qui s'est intéressé à ce phénomène distingue trois principaux courants parmi les anti-vaccination : ceux qui appartiennent à des courants politiques (extrême droite et extrême gauche), les conspirationnistes et enfin les adeptes des médecines alternatives. Il constate que Facebook est le terrain privilégié de leur prosélytisme, ce qui confirme l'étude de Nile et d'Antidoxe. Henri Joyeux fédère ainsi 150 000 adhérents, propageant ses thèses anti-vaccination tout en faisant la promotion de séjours « détox » et « bioénergétiques ».

Avec près de 100 000 vidéos sur le sujet, YouTube est également un terrain d'élection pour les anti-vaccins dont les vidéos sont bien plus nombreuses que celles des pro-vaccins.

Face à cet enjeu de santé publique l'Etat, mais aussi des militants pro-vaccinations ont décidé de réagir. Les autorités sanitaires ont payé pour voir leur site de prévention et d'information mieux référencé sur Google.

Deux Youtubeurs, Julien Ménielle et Bruce Benamran ont été sollicités pour concevoir des vidéos pédagogiques rétablissant les faits. Leurs vidéos ont été visionnées 800 000 fois en cinq mois.

Les initiatives privées se multiplient aussi. En septembre 2017 une dizaine de scientifiques se sont regroupés pour créer un groupe Facebook destiné à répondre aux interrogations sur la vaccination « Vaccin France Information et Discussions ». Quant au cardiologue Jérémy Descoux, avec sa chaîne Asclépios, il contribue à offrir des informations

>>>

>>>

scientifiques de qualités, mais rapporte avoir été la cible d'attaques violentes de militants anti vaccins après deux vidéos sur le sujet. ■

(Sources : France Info, 03.05.2018, Dailymail, 09.05.2018, Le Figaro, 16.05.2018, Europe 1 & 24.05.2017)

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE Une caméra cachée piège un charlatan ■ Belgique

■ Une équipe de la télévision belge s'est rendue avec une caméra cachée chez un « bioenergéticien spécialisé en huiles essentielles ». Son film a permis de mettre en évidence le caractère charlatanesque du praticien et le fait que son activité relevait de l'exercice illégal de la médecine.

La démarche des journalistes fait suite au témoignage d'une femme. Après avoir réalisé un « bilan médical » complet à l'aide d'un pendule, le « bioenergéticien » lui avait annoncé qu'elle allait mourir dans huit ans, qu'elle était stérile, n'avait qu'un rein qui fonctionnait et qu'elle était atteinte de la maladie d'Ehlers-Danlos...

Devant le journaliste, le praticien apparaît sûr de lui, affirmant qu'il était capable de guérir un grand nombre de maladies. Il prétend être plus apte que

les médecins, il juge d'ailleurs la médecine conventionnelle très limitée. Durant l'entretien, il ne cessera de la critiquer, de se tenant à l'écart des médecins et des pharmaciens afin de rester le seul référent. Sans aucun examen médical (prise de sang ou auscultation) mais outillé d'un pendule et d'un bio-mètre de Bovis (représentant les taux vibratoires d'une personne), il informe le journaliste qu'il va avoir la maladie de Charcot, la maladie d'Ehlers-Danlos et risque un AVC « hémorragique ». Il lui propose alors un rééquilibrage de l'organisme à l'aide d'oligo-éléments, de vitamines et d'huiles essentielles.

En conclusion, le journaliste constate qu'avec un diagnostic différent de celui de la femme qui a témoigné, le traitement proposé est le même. ■

(Source : RTBF, 03.05.2018)

THÉORIE DU COMLOT

Qui sont les conspirationnistes ? ■ États-Unis / Australie

■ **Les théories du complot ne datent pas d'hier, mais internet leur a donné l'opportunité de prendre une grande ampleur. Effet en 1963, Karl Popper dans *Conjectures et réfutations* écrivait déjà : « certains individus aiment lier les choses qui ne leur plaisent pas aux intentions de quelques individus d'influence ».**

Un sondage réalisé en 2013 aux États-Unis ¹ montrait que, pour 51 % des sondés l'assassinat de John F Kennedy était le résultat d'un complot, tandis que 4 % d'entre eux croyaient que le monde est dirigé par des reptiliens (soit 12 millions d'américains). Si l'une de ces affirmations pourrait paraître moins loufoque que l'autre, cela montre surtout que l'acceptation d'une théorie du complot ne dépend pas forcément de la théorie elle-même, mais est généralement « une manifestation d'une certaine vision du monde » selon laquelle tout ce qui serait inexplicable serait causé par des forces obscures.

Plusieurs études ont montré que les personnes les plus enclines à accepter les théories du complot seraient celles qui ont le moins de contrôle sur leur vie. L'une de ces études², menée sur des personnes en précarité professionnelle et des personnes dans une situation professionnelle stable, avait montré que les premières étaient plus enclines à adhérer à des théories du complot. Et concluait que l'adhésion à ce genre de théorie permet de « ressentir une illusion de contrôle compensatoire », en donnant un sens à des événements incontrôlables. Néanmoins cela peut sembler réducteur et n'explique pas « le com-

portement hautain des théoriciens du complot, qui vantent leur perception supérieure et dénigrent les non-croyants, « les moutons endormis ». Selon deux études récentes menées au États-Unis³ et en France⁴, il semblerait également qu'un certain nombre d'individus expriment ainsi leur besoin « de se démarquer des masses ignorantes » en se vantant d'avoir des connaissances exclusives. Cette conclusion est corroborée par le fait que « les personnes généralement prédisposées à accepter une théorie du complot étaient plus susceptibles de croire en des théories validées par un petit nombre d'individus ». Adopter des théories extrêmes serait pour elles une façon de se distancier de la masse pour se sentir spéciales.

Ces études laisseraient penser à une mentalité pathologique des conspirationnistes, en particulier les plus extrêmes.

Néanmoins une étude australienne sur le sujet, publiée dans « *Frontiers in psychology* » nuance ce propos. Les chercheurs se sont basés sur l'analyse de 2,25 millions de commentaires publiés sur Reddit par 130 000 utilisateurs du forum r/conspiracy.

Les plus « férus des conspirationnistes » qu'ils ont surnommés les « illuminés » ne représenteraient que 5 % des membres du forum, mais seraient les plus actifs publiant, à eux-seuls, 64 % des commentaires. Prêts à adhérer à toutes les théories du complot, ils sont loin de faire l'unanimité auprès des autres membres du forum qui les perçoivent comme des « cinglés » et les accusent « de ne pas se baser sur

>>>

>>>

des preuves logiques » et d'être nuisibles à leur réputation.

En dehors des conspirationnistes extrêmes que sont les « illuminés », « les autres, la majorité, tendent à ne s'en tenir qu'aux complots qui les intéressent et qui collent à leur vision du monde ». « Ils choisissent les histoires qui leur conviennent pour renforcer leur opinions, mais rejettent celles qui ne leur plaisent pas ». Et loin de croire en tout, ils sont avides de preuves qui pourraient démontrer le bien fondé des théories auxquelles ils adhèrent.

L'étude suggère également qu'une grande partie des utilisateurs du forum n'ont qu'une relation occasionnelle avec ces théories, croyant de temps en temps. Mais cela laisse à penser qu'une proportion importante de la population pourrait y adhérer, c'est pourquoi, les chercheurs soulignent l'importance d'enseigner la logique.

Cette éducation est d'autant plus importante que grâce à internet, «le seuil d'entrée dans ce monde est beaucoup plus bas ». Et ils s'inquiètent des al-

gorithmes des réseaux sociaux comme YouTube et Facebook qui enferment leurs utilisateurs dans un vase clos. ■

(Sources : Motherboard, 26.04.2018 & Ici Radio Canada, 28.04.1018)

1. Democrats and Republicans differ on conspiracy theory beliefs, April 2, 2013 | Tom Jensen

<https://www.publicpolicypolling.com/polls/democrats-and-republicans-differ-on-conspiracy-theory-beliefs/>

2 The Psychology of Conspiracy. Beyond (right-wing) authoritarianism: Conspiracy mentality as an incremental predictor of prejudice. By Roland Imhoff : <https://www.taylorfrancis.com/books/e/9781317599524/chapters/10.4324%2F9781315746838-14>

3. Too special to be duped: Need for uniqueness motivates conspiracy beliefs, Roland Imhoff, Pia Karoline Lamberty, First published: 23 May 2017: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/ejsp.2265>

4. Social Psychology (2017), 48, pp. 160-173. <https://doi.org/10.1027/1864-9335/a000306>. © 2017 Hogrefe Publishing. "I Know Things They Don't Know!" The Role of Uniqueness in Belief in Conspiracy Theories , Anthony Lantian Dominique Muller Cécile Nurra Karen M. Douglas

Dons & Abonnements



JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 Euros
48 Euros

ÉTRANGER

30 Euros
50 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 Euros
60 Euros

ÉTRANGER

35 Euros
70 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER
NUMÉRO DE BULLES**
(CLIQUER ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENDRE À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY